



Syndicat

cftc

Retraites : une autre réforme est possible !

Pourquoi la CFTC est-elle dans la rue ?

Parce que cette réforme, précipitée, brutale, insuffisamment débattue, est au final, injuste.

La CFTC est-elle opposée à une réforme des retraites ?

Pas sur le principe, si elle répare les injustices du système actuel. La CFTC reste favorable à un régime universel par points.

Y a-t-il vraiment urgence à réformer ?

Non ! D'autres solutions de financement existent et qui ont le mérite de répartir plus équitablement l'effort sur les différents acteurs, dont les employeurs. En 2021, le solde du système était positif : les mesures pourraient être étalées dans le temps, avec un équilibrage recettes/dépenses possible à horizon 2035/2040.

En rejetant nos propositions alternatives, le gouvernement choisit délibérément de repousser l'âge légal. Et ça, c'est inacceptable !



Photo © CFTC / F. Maréchal // Ne pas jeter sur la voie publique

Peut-on préserver notre système de retraite sans modifier l'âge de départ ? Oui, en :

- **encadrant mieux les exonérations de cotisations patronales.**
En 2023, elles représenteraient plus de 71 milliards d'euros d'argent public. Il faut d'abord réaliser un bilan de ces exonérations dont l'efficacité pose question ;
- **accroissant les recettes :** une hausse d'1,5 point de cotisation sécuriserait les comptes jusqu'en 2027, sans modifier l'âge de départ => 15 € mensuels pour un Smic, répartis entre employeur et salarié ;
- **augmentant les salaires des femmes** ce qui permettrait d'augmenter les recettes du régime.

Pour une réforme plus juste, la CFTC propose :

- **de renforcer le dispositif en matière d'Emploi des séniors.** Un index senior, c'est bien, mais des sanctions pour les entreprises récalcitrantes, c'est mieux !
- **de permettre aux salariés les plus exposés de partir plus tôt à la retraite** en réintégrant les 4 critères de pénibilité supprimés en 2017 (le port de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les agents chimiques dangereux).
- **d'augmenter le montant du plancher de pension** prévu par la réforme.

Pension minimale brute	Montant brut 2023
Proposition du gouvernement : 85% du SMIC Net (85% x 1 353€)	1 150€
Proposition de la CFTC : 80% du SMIC Brut (80% x 1 709€)	1 367€

